



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

André FOURCADE

COMMISSION N° 3

Infrastructures de transport, environnement, énergies

SEANCE PLENIERE DU 22 NOVEMBRE 2013

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Plan climat énergie territorial (PCET) du Conseil régional de Bourgogne,

- Le CESER souligne **l'intérêt de la présentation générale**, qui fournit un état des lieux et le contexte dans lequel se situe la démarche de la Région.
- Le CESER constate que les **68 fiches-actions montrent la volonté d'aller dans le détail** en décrivant les actions programmées :
 - 24 pour le volet patrimoine et services,
 - 12 pour le volet transversal,
 - 32 pour le volet territorial.

Cependant, l'étude sommaire des fiches montre que l'élaboration des **différentes actions proposées n'est pas au même stade d'avancement** : certaines, par exemple, ne comportent pas d'évaluation des montants financiers alloués, ni les partenaires concernés ou ne définissent pas les indicateurs d'évaluation à suivre. Au total, si certaines fiches sont complètes, d'autres restent à préciser pour que l'action proposée soit réellement opérationnelle et prête à démarrer.

- Le CESER déplore **les délais extrêmement courts** qui, compte tenu du volume et de l'importance du Plan climat énergie territorial de la Région, ne lui ont pas permis une étude approfondie, ce qui **empêche d'émettre un avis motivé et détaillé sur le fond**.
- Mais le CESER rappelle que parmi les nombreux thèmes abordés dans les 68 actions du PCET, il **s'est déjà saisi de nombre de ces questions** : il a ainsi élaboré et adopté des avis, notamment sur les transports, infrastructures et TER, l'étalement urbain, la transition énergétique etc...dans lesquels figurent ses priorités et ses propositions.

D'autre part, le CESER rappelle son **avis, rendu le 29 novembre 2011**, sur le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et les deux orientations majeures qu'il contient.

- **La réduction de manière simultanée des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre**, à concrétiser dans 4 domaines principaux :
 - la rénovation du bâti existant,
 - le changement de modes de déplacement avec l'incitation à la mobilité douce,
 - la maîtrise de la mobilité,
 - le développement des initiatives et des bonnes pratiques des entreprises, collectivités et associations.

- **Le développement d'installations de productions locales d'énergies renouvelables** qui reste à affiner dans plusieurs directions :
 - les réseaux de chaleur courts à base de biomasse,
 - la valorisation des déchets,
 - la maîtrise du photovoltaïque,
 - l'encouragement à la géothermie profonde.

Le CESER s'attachera à vérifier **dans quelle mesure ses propositions, contenues dans les différents avis, seront reprises et mises en œuvre** concrètement dans les 68 actions du PCET.

Il réaffirme sa demande d'être régulièrement **informé** de l'avancement et des **résultats** de ces actions, sa volonté d'en **suivre la mise en œuvre** et l'exécution, et son engagement à **participer à l'évaluation du PCET**.

Le CESER prend acte du Plan climat énergie territorial de la Bourgogne

AVIS ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (65 VOIX POUR, 1 ABSTENTION ET 8 CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE)

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention de Joseph BATTAULT au titre de la CFDT

« Cet avis se prononce sur le Plan climat énergie territorial qui met en œuvre le Schéma SRCAE.

Notre Assemblée s'est prononcée sur ce schéma. La CFDT s'est exprimée à ce moment-là sur le fond. Aussi, nous nous contenterons de quelques remarques :

- ici aussi nous parlons de dette... de la dette environnementale que nous laisserons à nos enfants. C'est bien sous cet angle que doivent être regardés les enjeux du travail réalisé par le Conseil régional de Bourgogne.

Et nous pensons que cette question est intégrée dans les travaux de la Section Prospective, et cet aspect doit être renforcé.

- sur les infrastructures de transport, ce Plan (page 86), ne tient pas compte des conclusions du SNIT et de notre avis sur ce sujet. En effet, on prévoit une gare TGV à Nevers alors que nous savons que le POCL ne passera pas à Nevers.

Dans le document régional, on mesure les émissions de gaz à effet de serre. Il aurait été intéressant de mesurer la consommation d'énergie. Et, par exemple, de comparer cette consommation du TER avec ce qu'elle aurait été si les passagers du train avaient circulé en voiture individuelle.

Et nous pourrions voir que ce qui apparaît comme une augmentation de la dette financière de l'investissement/achat du TER, est une diminution de la dette environnementale, mais aussi une diminution du coût de transport pour les citoyens passagers.

La CFDT votera cet avis. »

**Intervention d'Evelyne GUILLON
au titre de la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne**

« Quelques réflexions personnelles sur ce Plan climat énergie territorial.

Lorsque l'on parle de nouvelles formes urbaines, de végétalisation, pour générer des micro-climats ou lutter contre la température moyenne plus élevée en ville, on a omis de noter, que dans le même temps, les éléments linéaires boisés, bandes, alignements, haies, bosquets ont l'effet de micro régulation climatique extrêmement important sur le plan local en milieu rural. C'est donc un argument de plus pour les préserver sous des formes modernes et compatibles avec les différents enjeux environnementaux.

Page 45 : attention aux groupements de commandes qui pourraient être contre productifs par rapport aux circuits courts.

Page 109 : soutenir les structures collectives rassemblant collectivités susceptibles de produire, stocker, vendre ou consommer la ressource locale.

Se donner les moyens d'inventorier la ressource régionale ! En exemple, la CUMA Terr'eau de la Nièvre et sa valorisation des effluents d'élevage et des déchets verts ou encore la valorisation des haies en Bresse par l'intervention d'un lamier à scie, à l'initiative, entre autres, de la Fédération départementale des chasseurs de Saône-et-Loire ; cette initiative contribue à créer une dynamique, mais également et surtout, un marché et une filière qui pourraient se révéler extrêmement importants à l'avenir sur le plan local.

D'une manière générale, il est clairement établi qu'encourager l'utilisation d'énergies renouvelables, notamment le bois bocager, est l'un des moyens de répondre aux très nombreux enjeux environnementaux. »

**Intervention de David BICHET
au titre des Jeunes agriculteurs de Bourgogne**

« Faisant partie de la Commission n° 3, je partage l'avis qui est proposé au CESER ce jour, mais je tiens à préciser quelques éléments.

Le Plan climat énergie territorial (PCET) a le mérite d'exister et de broser un tableau assez précis de la situation, et, surtout, de proposer des solutions au travers des fiches actions évoquées par M. Fourcade.

Néanmoins, j'attire l'attention des membres du CESER sur la nécessité, dans la mise en place concrète des fiches actions, d'agir avec discernement et pragmatisme.

En effet, il est prépondérant que toute application se fasse dans la concertation avec les forces du territoire concerné. Il n'y a rien de plus destructeur qu'un décret ou un plan qui s'applique à l'aveugle sans prendre en compte les particularités d'un territoire.

Et si l'objectif auquel on aspire au travers de ce PCET est la protection de la planète, il faut que dans l'application des fiches actions, les maîtres-mots « discernement et pragmatisme » soient une ligne de conduite.

Cela évitera les écueils qui rendent l'application des fiches insurmontable pour les uns en grevant leur compétitivité, ou bien qui créent des effets d'aubaine pour les autres.

Dans les deux cas, nous passerions à côté du noble objectif de départ.

En résumé, nous serons attentifs à la mise en place concrète des éléments de ce PCET mais en veillant à ce que DISCERNEMENT et PRAGMATISME priment sur le dogmatisme. »



**Intervention d'André COLIN
au titre de la CGT**

« La CGT ne prendra pas part au vote du projet d'avis PCET, document incomplet non finalisé dans certaines fiches actions par la Région Bourgogne et non travaillé par la Commission n° 3 du CESER. »

Intervention de Claude DARCIAUX
Personnalité qualifiée

« Dans le cadre du PCET et du volet 2 transversal, concernant la mobilisation des citoyens, la diffusion des bonnes pratiques, une suggestion : travailler en partenariat avec les autres acteurs et partenaires comme les autres collectivités locales : communes, conseil général, communauté de communes ou d'agglomération, et ce, afin de mutualiser les diverses actions à mettre en place. »